



Prise de congé payé la première année?

Par **aline708**, le 10/02/2011 à 16:19

Bonjour, je suis depuis le 7 mars 2010 embauché en CDI.
Je travail uniquement le dimanche matin, je voulais savoir si mes congés de septembre, novembre et décembre 2010 correspondent à des congés payés?

Par **P.M.**, le 10/02/2011 à 17:17

Bonjour,
Il faudrait être plus explicite...
Normalement la période de congé payés s'arrête au 31 mai de chaque année et reprend au 1er juin de chaque année...

Par **aline708**, le 10/02/2011 à 17:57

Plus explicite c'est-à-dire?

Par **P.M.**, le 10/02/2011 à 18:02

[citation]Je travail uniquement le dimanche matin, je voulais savoir si mes congés de septembre, novembre et décembre 2010 correspondent à des congés payés?[/citation]
Je ne comprends pas ce que ça veut dire...

Par **aline708**, le 11/02/2011 à 13:57

Depuis le 7 mars 2010 je travail tout les dimanches matin en CDI. On a eu le droit de poser des jours de congés. J'ai donc posé un jour en septembre, un en novembre et un en décembre. Je voulais savoir si ces jours correspondent à des congés payés ou non. Celui de septembre et décembre m'ont été payé mais pas celui de novembre, et certains de l'équipe ont posé 4 à 5jours (car on nous as dit que nous avons le droit à 5jours/an) qui leur ont été payé.
Je voulais donc savoir si j'étais dans mes droits afin de réclamé le paiement du jour que j'ai

pris en novembre.

Par **P.M.**, le **11/02/2011** à **15:36**

Bonjour,

Donc apparemment, vous avez pris des congés payés au fur et à mesure pratiquement de leur acquisition...

Sans tenir compte des périodes légales, vous aurez acquis au 06 mars 2011, 5,2 jours de congés payés et en aurez pris 3 qui auraient effectivement dû tous vous être payés...